

PROCES VERBAL
de la réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 16 octobre 2013 à 19h00
13bis, boulevard de la République
Saint-Claude

PRESENTS : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Ludovic Sonney, Jean-François Demarchi, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Jean-Pierre Martorell, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Philippe Passot, Eliane Grenard, Jean Pierre Ackermann

EXCUSES : Jean-Daniel Maire, Christian David, Alain Mouret, Alain Waille,

ABSENT : Néant

POUVOIRS :

Alain Mouret a donné pouvoir à Francis Lahaut, Alain Waille a donné pouvoir à Ludovic Sonney

La convocation pour la séance du 16 octobre, datée du 10 octobre 2013 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Nicolas Gindre se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1/ ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 47^{ème} bureau du 18 septembre 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ ECONOMIE

2-1 Budget annexe des activités économiques : zone d'activités nord de la Pesse/maison santé de La Pesse : désignation des maîtres d'œuvre et prestataires annexes

Dans le respect du code des marchés publics, une consultation pour le choix des maîtres d'œuvre pour l'aménagement d'une plateforme à l'entrée nord de La Pesse et la construction d'un bâtiment relais santé a été faite selon la procédure adaptée en 5 lots :

- Lot n°1 : maîtrise d'œuvre infrastructure maison de santé ;
- Lot n°2 : maîtrise d'œuvre bâtiment ;
- Lot n°3 : coordination SPS ;
- Lot n°4 : ordonnancement, pilotage et coordination ;
- Lot n°5 : contrôle technique bâtiment.

L'enveloppe financière affectée par le maître d'ouvrage est de 870 000 € HT répartie de la façon suivante :

- 420 000 € HT pour le bâtiment « relais santé » ;
- 450 000 € HT pour la plateforme.

Pour le bâtiment « relais santé » :

- les travaux de bâtiment (hors équipements mobiliers) : 350 000 € H.T.
- les V.R.D. et aménagements extérieurs : 15 000 € H.T.

La mission confiée au Maître d'œuvre une mission complète comportant les éléments suivants :

- Esquisse (ESQ);
- Avant-projet sommaire (APS);
- Avant-projet définitif (APD);
- Etudes de projet (PRO);
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT);
- Etudes d'exécution (EXE) ;
- Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET);
- Assistance lors des opérations de réception (AOR).

Pour la plateforme :

Le coût d'objectif annoncé est de 450 000.00 € HT y compris maîtrise d'œuvre infra

Il comprend les travaux pour 380 000 € H.T.

La mission confiée au Maître d'œuvre une mission complète comportant les éléments suivants :

- Esquisse (ESQ);
- Avant-projet sommaire (APS);
- Avant-projet définitif (APD);
- Etudes de projet (PRO);
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT);
- Etudes d'exécution (EXE);
- Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET);
- Assistance lors des opérations de réception (AOR).

Le délai est de 18 mois, travaux de constructions compris.

Dès réception, une analyse technique et financière des offres reçues a été réalisée.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation. Il est proposé au Bureau Communautaire de retenir :

Lot n°1 : Le cabinet BEREST pour un montant de 12 920,00 € HT soit 15 452,32 € TTC ce qui correspond à un taux d'honoraire de 3,40% ;

Lot n°2 : Le cabinet ARCHITECTURE & DESIGN en groupement avec les bureaux d'études ADDICT, LAZZAROTTO, SANTINI et CSB pour un montant de 27 740,00 € HT soit 33 177,04 € TTC ce qui correspond à un taux d'honoraire de 7,60% ;

Lot n°3 : Le bureau de contrôle ALPES CONTROLE pour un montant de 2 300 € HT soit 2 750,80 € TTC ;

Lot n°4 : Le bureau d'études PROBAT pour un montant de 5 960,00 € HT soit 7 128,16 € TTC ce qui correspond à un taux d'honoraire de 0,80% ;

Lot n°5 : Le bureau d'études SOCOTEC pour un montant de 5 160,00 € HT soit 6 171,36 € TTC.

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité

- d'accepter les bureaux d'études et groupements de bureaux d'études ci-dessus désignés,
- d'autoriser le Président à signer les pièces des marchés,

2-2 Budget annexe des activités économiques : projet Accéo : adoption du programme

Le maître d'œuvre «Reichardt et Ferreux» a remis son estimation au stade de l'APD (avant-projet détaillé) ; ce projet s'élève à 1 101 417.51 € (travaux et maîtrise d'œuvre inclus).

En ce qui concerne les travaux (plan joint), ceux-ci comprennent :

- l'aménagement de bureaux pour un montant de 766 051.74 €
- l'aménagement du niveau 3 et mezzanine pour 96 955.21 €
- l'aménagement de logements au rez de chaussée et aux niveaux 1 et 2 pour 152 124.40 €
- soit un total de travaux à 1 015 131.35 € auxquels viennent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre pour 86 286.16 €.

Par ailleurs, compte tenu des imprévus et des aléas de chantier, il vous est proposé d'adopter ce programme pour un montant de 1 200 000 € (travaux et maîtrise d'œuvre).

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité d'adopter ce programme pour un montant de 1 200 000 €.

2-3 Budget annexe des activités économiques : projet Accéo : plan de financement / demande de subventions

Le programme Accéo tel qu'il vient d'être délibéré précédemment s'élève à 1 200 000 € (travaux et honoraires) ; l'acquisition telle qu'elle avait été délibérée à 350 000 € auxquels il convient d'ajouter 50 000 € de frais divers (topo du bâtiment, frais d'actes, diagnostics divers), soit un coût total d'opération de 1 600 000 €.

1/ Il est proposé de solliciter les subventions :

- du conseil régional Franche Comté pour 150 000 €
 - du conseil général du Jura pour 250 000 €
 - de l'Etat au titre de la DETR 2013/2014 pour 300 000 € (dont 70 000 notifiés au titre de la DETR 2013 pour l'acquisition de 350 000 €)
- soit un total de 700 000 € de subventions

Il est précisé que pour le conseil général le plafond est de 200 000 au titre de l'aide à l'investissement des entreprises (AIE) ; toutefois, compte tenu du caractère exemplaire de ce projet, à savoir :

- mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information avec utilisation du haut débit voir du très haut débit
- volonté pour cette entreprise de s'installer en zone rurale ce qui permet de revitaliser la commune, d'une manière générale, des Hautes Combes, qui rappelons-le est situé en totalité en zone de montagne et en zone de revitalisation rurale
- la société à l'intention de se développer au-delà des Bouchoux, à Bellecombe mais aussi sur un autre site à désigner sur le territoire des Hautes Combes à la condition toutefois que le très haut débit puisse être fourni
- le projet de la société a une haute valeur ajoutée en matière sociétale puisqu'elle s'adresse aux personnes handicapées (sourds et malentendants)
- volonté de la société de procéder à des recrutements locaux

ce qui justifie une aide exceptionnelle du conseil général ainsi qu'un concours conséquent de l'Etat

2/ Par ailleurs, en ce qui concerne le financement, la société Accéo après une période de 10 ans de loyers versera en vue de l'acquisition du site une somme de 400 000 €.

Dans ces conditions l'emprunt que devra contracter la communauté de communes s'élève à 500 000 € (1 600 000 moins 700 000 de subventions moins 400 000 d'apport Accéo), sur 10 ans à 4% l'annuité est de 62 000 €.

En outre, les loyers attendus par la société Accéo conformément à l'estimation des Domaines seront de 52 000 € par an.

Enfin, il faut préciser que pour les 400 000 € que versera Accéo à l'issue du bail de 10 ans il sera fait appel à un emprunt de trésorerie au taux de 3% par an sur 10 ans qui génère 120 000 € d'intérêts.

Dans ces conditions, le financement de l'opération s'établit comme suit :

Conseil général	250 000
Conseil régional	150 000
Etat	300 000
Apport Accéo	400 000
TOTAL subventions	1 100 000
Emprunt	500 000

Annuité de l'emprunt	62 000
Loyer annuel	52 000

Soit une «perte» annuelle pour la communauté de communes de 10 000 €, sur 10 ans 100 000 € auxquels il convient d'ajouter le coût de la trésorerie pour 120 000 € d'où un coût définitif pour la collectivité de 220 000 €. Il est à noter en outre que la Communauté de Communes assure seule le risque économique.

A l'unanimité, le bureau communautaire décide d'adopter le plan de financement tel que défini ci-dessus et de solliciter les subventions

- du conseil général de 250 000 €
- du conseil régional de 150 000 €
- de l'Etat au titre de la DETR 2014 de 230 000 €

3/ CULTURE

3-1 Médiathèque communautaire : marché pour la fourniture, installation et maintenance du système d'identification et d'automatisation des prêts à technologie RFID.

Dans le respect du code des marchés publics, une consultation pour le choix d'un prestataire pour la fourniture, installation et maintenance du système d'identification et d'automatisation des prêts à technologie RFID a été faite selon la procédure adaptée en un lot unique.

L'estimation administrative est de 70 000 € TTC. Le marché est composé d'une tranche ferme et trois ans de maintenance avec deux options (rétroconversion et système d'inventaire mobile) et d'une tranche conditionnelle concernant la rétroconversion des fonds de Saint-Lupicin et Viry.

Dès réception, une analyse technique et financière des offres reçues a été réalisée.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation. Il est proposé au Bureau Communautaire de retenir l'entreprise BIBLIOTHECA pour un montant de 56 810,00 € TTC pour la tranche ferme avec l'option n°2 pour un montant de 3 582,02 € TTC et la tranche conditionnelle pour un montant de 6 135,48 € TTC soit un montant total de 66 527,50 € TTC.

Le Bureau Communautaire accepte à l'unanimité :

- d'attribuer le marché à l'entreprise ci-dessus désignée,
- d'autoriser le Président à signer les pièces du marché,

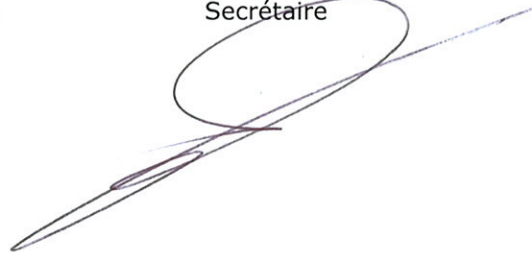
La séance est levée par le Président à 23h30.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président



Nicolas Gindre
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,
Le 21 octobre 2013

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.